



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**

<p><b>Nombre de conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28</p> <p><b>Date de la convocation :</b> Le 10 décembre 2024</p> <p><b>Publication site internet :</b> Le 24 décembre 2024</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h03), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p><b>Étaient représentés :</b> Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA.</p> <p><b>Absente :</b> Mme Caroline BRULEY</p>
---	---

**Délibération n°24**

**Rapporteur : M. Michel VARRONI**

**Objet : Rapport annuel 2023-2024 de la Commission Communale pour l'Accessibilité**

La loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 met en avant les efforts restant à faire en matière d'accessibilité. Les collectivités territoriales de plus de 5000 habitants sont directement concernées avec l'obligation de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Par ailleurs et conformément à la loi du 26 septembre 2014, le rôle de la CCA est développé par la mise en place des agendas d'accessibilité.

Dans ce contexte et ce, depuis plusieurs années, la Ville d'Ugine a initié un plan d'actions en faveur d'une accessibilité pour tous, visant plusieurs objectifs :

-Adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, en particulier aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, afin de :

- >Permettre à tous de participer pleinement à la vie sociale, éducative, culturelle et professionnelle
- >Lutter contre toutes les discriminations, même les plus insoupçonnées

- >Lutter contre l'exclusion, l'isolement et la marginalisation
- >Favoriser l'autonomie des personnes
- >Permettre à tous de choisir librement son lieu et mode de vie

- S'assurer que la chaîne de déplacements (c'est-à-dire le cadre bâti existant, la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité) est accessible dans toute sa continuité aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

-Favoriser la mobilité, notamment à l'usage de la marche des personnes âgées et des modes de déplacements actifs, pour des raisons de santé publique et de maintien de l'autonomie.

Le rapport annuel 2023-2024 a été présenté et approuvé par la Commission Communale pour l'Accessibilité d'Ugine du 26 novembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de le valider à son tour.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le rapport annuel 2023-2024 de la Commission Communale d'Accessibilité et à autoriser M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine ou son représentant à communiquer ce rapport aux services compétents***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241216-20241216\_DE24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

